

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS
Haute Autorité de santé

Décision n° 2013-0007 DC/MJ du 30 janvier 2013 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »

NOR : HASX1330054S

Le collège de la Haute Autorité de santé, ayant valablement délibéré en sa séance du 30 janvier 2013,

Vu la décision n° 2006-12-044 SG du collège de la Haute Autorité de santé portant création d'un groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » et nomination de ses membres ;

Vu la décision n° 2009-11-076 du collège de la Haute Autorité de santé portant renouvellement dans leur fonction des membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise »,

Décide :

Article 1^{er}

Le président et les membres du groupe « déontologie et indépendance de l'expertise » sont renouvelés dans leur fonction jusqu'au 31 mars 2013.

Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 30 janvier 2013.

Pour le collège :
Le président,
PR J.-L. HAROUSSEAU